

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 juin 2024  
Date d'affichage 20 juin 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20240626-DEL2024-06-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 18 + 11 procurations  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le VINGT SIX JUIN** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel BOIS,	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Marie Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel Vigneron,	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à M. Gerard GUESNE)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à Mme Catherine VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN**  
**COMMUNICATION NIVEAU MASTER I ET II**

Le Conseil municipal  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** que Bérénice GANDEMÉR, agente contractuelle au sein du service communication, a quitté la collectivité en octobre 2023 au terme de son contrat.

**Considérant** qu'il a été décidé de remplacer Bérénice GANDEMÉR par le recrutement d'un étudiant sous la forme d'un contrat d'apprentissage en alternance de niveau MASTER I et II.

**Considérant** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le recours au contrat d'apprentissage dans le domaine de la communication.

**DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire prochaine un contrat d'apprentissage dans le cadre de la préparation d'un MASTER en communication.

**AUTORISE** l'inscription de ce crédit au budget de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage, la ou les conventions conclues avec l'école et payer les frais y afférents.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

La Secrétaire de séance  
Sandra TRASSART-ROQUAIN

Pour Copie conforme  
Le Maire,  
Didier REVEAU